

PFETTERHOUSE



ALSACE
68 - Haut-Rhin
SUNDGAU



Musique Municipale

PFETTERHOUSE
FRANCE / HAUT-RHIN

45^{ème} Marche Populaire Internationale



**Uniquement le Dimanche
11 Novembre 2018**

Parcours de 11 km

et parcours adapté

Membre de la FFSP n° F0048

Visa FFSP 2018-68-118 H

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉: contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france  twitter.com/ffsp_officiel



Groupama



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par l'Association

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée : Salle des Fêtes – Rue de Moos
68480 PFETTERHOUSE

Horaires : Départ de **07 h 00 à 14 h00**
Arrivée limitée à **17 heures**.

Parcours : « **11 km** et **parcours adapté** » sans difficultés particulières.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 2,-€**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Préinscriptions : **Avant le 04 Novembre 2018**

Inscriptions : **RICHARD Roland**
3, Rue des Lupins
68480 PFETTERHOUSE
Téléphone: +336 85 53 29 67

Récompenses : aux groupes de plus de 15 participants – à la doyenne et au doyen.

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Boissons et petites collations gratuites au 1^{er} point de contrôle.
Possibilité de restauration chaude et froide au contrôle et à l'arrivée.
MENU choucroute dans la salle.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Secourisme : Premiers secours : **Assuré par les sapeurs pompiers**
Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal

